



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 41

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le ministre MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 33 — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse à s'assurer que les droits de tous les enfants du Manitoba sont respectés et que leurs opinions sont prises en considération lorsque des décisions les touchant sont prises ainsi qu'à remédier aux défaillances tragiques du système qui ont récemment nui aux enfants de la province. (B. Cawston, A. Marqueses, A. McCorrister et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (J. Zale, B. Humphreys, J. Mazur et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (L. Todd, L. Orbiter, F. Tabanera et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ordonner à Hydro-Manitoba de collaborer dès maintenant avec le Manitoba Bipole III Landowners Committee (MBLC) et la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA) afin de négocier une entente équitable répondant aux nombreuses préoccupations légitimes des familles d'agriculteurs touchées par la ligne de transmission Bipole III. (K. Taft, B. Carpenter, D. Kelly et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le tronçon commun de 1,5 kilomètre des routes provinciales à grande circulation n^{os} 5 et 16 qui traverse la ville de Neepawa n'est pas sécuritaire et présente par conséquent un danger pour le public et qu'il soit exhorté à en prioriser le renouvellement et envisage d'y apporter les améliorations nécessaires en tenant compte de son utilisation actuelle. (L. Kubarski, R. Kulbacki, R. Nienhuis et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin d'examiner les avantages économiques et les coûts de construction d'une marina à Lac-du-Bonnet. (M. Comeau, R. Reaume, D. Karklin et autres)

M. le *ministre* DEWAR dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais;
(Document parlementaire n^o 50)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2015-2016 — Crédits d'autorisation et Autres crédits.
(Document parlementaire n^o 51)

Le président dépose :

le rapport annuel de l'Ombudsman que prévoit la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014;
(Document parlementaire n^o 52)

le rapport annuel de l'Ombudsman que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2014.
(Document parlementaire n^o 53)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. HELWER, M. le *ministre* LEMIEUX, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. PETERSEN et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl Reid